



Mesures de soutien au BTP

➤ Relance du prêt à taux zéro (PTZ)

- Faciliter l'accès à la pleine propriété des couples sans enfant ou des foyers monoparentaux. Objectif : 100 logements supplémentaires par an.

➤ Soutien aux travaux publics

- Redéploiement de 1,7 milliard de crédits en faveur des travaux routiers (850 millions), de la rénovation des établissements scolaires (690 millions) et culturels (114 millions) ainsi que des investissements communaux.

➤ Province Nord

- Majoration de l'aide à l'équipement de 10 points, pour les projets de développement portés par des entreprises du BTP (premier et second œuvre), domiciliées ou s'installant en province Nord.

➤ Défiscalisation nationale

- Intervention auprès de Bercy et inscription au comité des signataires pour accélérer l'instruction des dossiers de défiscalisation dans l'habitat social (18 milliards en attente).
- Adoption par l'Assemblée nationale de l'amendement qui supprime l'agrément préalable des dossiers de défiscalisation du logement social déjà encadrés par les contrats de développement.



Mesures pour les commandes publiques

➤ Réduction des délais de paiement

- Changement des règles actuelles pour passer à un délai de paiement de 36 jours au 1^{er} avril 2017 et de 30 jours au 1^{er} janvier 2018.

➤ Avance de 25 %

- Versement systématique d'une avance de 25 % du montant des marchés publics inférieurs à 100 millions.

Comité de suivi du Pulse

Il est composé du président du gouvernement et du membre en charge du secteur de l'emploi des provinces et des partenaires économiques et sociaux. Ce comité aura pour mission, chaque trimestre, de mesurer l'impact des aides apportées par les collectivités afin d'adapter les dispositifs.

www.gouv.nc

www.lemagdugouv.nc

éteek



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Les actions du guichet unique

Dans chaque province, un guichet unique regroupe les services du gouvernement et des provinces pour venir en aide aux entreprises en difficulté et accompagner les salariés licenciés.

Pour les entreprises

- Diagnostic
- Chômage partiel
- Aide à l'emploi
- Autres aides provinciales
- Étalement des dettes sociales et fiscales

Pour les salariés

- Diagnostic
- Aide à la recherche d'emploi, reclassement
- Aide à l'orientation et à l'accès à la formation
- Aide à la création de l'auto-entreprise
- Autres aides

Comité d'étalement des dettes sociales et fiscales (CCSF)

Le gouvernement a créé un comité permanent qui statue sur les demandes d'échelonnement ou de remises partielles de dettes fiscales et sociales des entreprises en difficulté. Il est composé des directeurs de la DFIP-NC, DSF, DRD, CAFAT. Ses décisions sont prises à l'unanimité et s'imposent aux administrations chargées du recouvrement et à la CAFAT.

Guichets uniques



Immeuble Le Centre à Ducos



Direction de l'économie intégrée



Cellule Koniambo

Les mesures de soutien à l'emploi

Préserver l'emploi

Chômage partiel

- Élargissement de l'indemnisation de 900 à 1 800 heures par salarié et par an jusqu'au 31 décembre 2017.
- Augmentation du taux d'indemnité horaire de 66 % du SMG à 100 %.

Formation

- Élargissement du champ des formations déductibles au titre du 0,7 % à toutes les formations obligatoires.
- Création de 100 bourses territoriales de formation supplémentaires.

Province Sud

- Aide au maintien de l'effectif salarié par la prise en charge des cotisations sociales et des salaires sur une durée d'un an pour les entreprises sous-traitantes de l'industrie métallurgique et les entreprises du BTP de moins de 10 salariés accusant une baisse de 35 % de leur activité.

Province Îles

- Renforcement du dispositif de prise en charge des cotisations patronales sur la base du SMG pendant 24 mois dégressifs dans la limite de 5 emplois.

Province Nord

- Aide à la prise en charge partielle des cotisations au Ruamm du porteur de projet, 50 % la première année et 25 % la deuxième année, pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans. Ces taux sont majorés pour les porteurs de projet de moins de 45 ans et pour les femmes.

Développer l'emploi

Province Sud

- Augmentation de l'aide à l'emploi du premier salarié jusqu'à 800 000 francs sur une année.

Province Îles

- Aide à la création d'emplois dans la limite de 5 emplois par structure plafonnée au SMG ou SMAG pendant 18 mois dégressifs.

Province Nord

- Aide à la création d'emploi et à l'accès à l'emploi, pour les entreprises qui créent des emplois nouveaux et permanents. L'aide est une subvention correspondant à 30 % ou 60 % du SMG ou du SMAG, pendant 12 mois, dans la limite de 3 à 5 emplois par structure.

Comité de suivi bancaire

Co-présidé par le haut-commissaire et le président du gouvernement il doit examiner l'évolution du financement de l'économie.